

M STEPHANE ROSSIGNOL

46320 ESPEDAILLAC

Contact : ROSSIGNOL STEPHANE

N° de téléphone : 0565405562

e-mail : henri.rossignol434@orange.fr

SIRET : 39488719400014

NAF : 5610A

IDCC Appliquable: 1979

Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)

N° déclaration : 700728/1

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES OBLIGATOIRES A LA FORMATION ET/OU AU DIALOGUE SOCIAL

Pour rappel, les contributions légales à la formation et à l'alternance sont collectées tous les mois par l'URSSAF, via la DSN, depuis le 1er janvier 2022.

AKTO continue de collecter les contributions conventionnelles obligatoires à la formation et/ou au dialogue social, selon les accords conclus par les branches professionnelles.

BORDEREAU DE VERSEMENT 2025

Nous retourner un exemplaire avec votre règlement avant le 15/07/2025 au plus tard

Effectif moyen annuel au 31/12/2024

1,76

Masse salariale globale 2024

50.946,00

A

ENTREPRISE DE MOINS 11 SALARIES

Financement du Dialogue Social 2025

= A x 0,05% (minimum 50 €)

50,00

J

TOTAL TTC A REGLER AVANT LE 15/07/2025 AU PLUS TARD = J

50,00

L

MODE DE REGLEMENT

VOUS N'AVEZ AUCUN DOCUMENT À NOUS RENVOYER

VIREMENT, indiquer impérativement en libellé : BV394887194

Tout versement sans cette information sera rejeté par AKTO

IBAN : FR76 3000 4040 1400 9900 8502 257 - BIC : BNPAFRPPXXX

CHÈQUES, AKTO n'accepte plus ce mode de paiement

Les données de contact entreprises (nom, prénom, email, téléphone) pourront être transférées à des tiers partenaires de la formation professionnelle, ou à un tiers sous-traitant dans le cadre d'enquêtes statistiques.

Conformément aux dispositions en vigueur de la Loi Informatique et Libertés et du RGPD, vous pouvez le cas échéant, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité, ou de limitation des Traitements des informations qui vous concerne y compris des données personnelles.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il vous suffit d'en faire la demande au Délégué à la Protection des données personnelles (DPO) en lui faisant parvenir les éléments nécessaires à son identification, par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@akto.fr